

# hem

Genève  
Neuchâtel

## Admissions et examens 2023-2024

### Cursus *precollege*

### Musique Classique



CONSERVATOIRE   
DE MUSIQUE DE GENÈVE



  
CONSERVATOIRE  
POPULAIRE MUSIQUE  
DANSE  
THÉÂTRE

### Le cursus *precollege*

La Haute école de musique de Genève assure la coordination du cursus *precollege* (CPC) sur mandat du Département de l'Instruction Publique et en étroite collaboration avec le Conservatoire de Musique de Genève, le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre et les écoles accréditées de la Confédération des Écoles Genevoises de Musique. Les cursus *precollege Music* forment un réseau institutionnel de haute qualité au niveau fédéral et se basent sur les normes internationales établies par l'association faitière européenne *European Music School Union* :

<https://www.musicschoolunion.eu/information/>

### Objectif du cursus *precollege*

Cette structure a pour objectif d'encadrer les jeunes musicien-ne-s talentueux-se-s de manière optimale en renforçant les compétences créatives, personnelles et interpersonnelles chez les élèves désirant se présenter aux concours d'admissions des Hautes écoles de musique de Suisse ou à toutes autres écoles d'enseignement professionnel de la musique. Afin de remplir cet objectif, la Haute école de musique s'appuie sur l'introduction fédérale d'un programme de promotion des *Jeunes Talents* et une labellisation *precollege* :

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/sprachen-und-gesellschaft/formation-musicale/jung-talente-musik.html>

### Contenu du cursus *precollege*

Les élèves des écoles de la CEGM bénéficiant de ce programme restent affilié-e-s à leur institution respective par la mise en place d'un tronc commun de formation (cours d'instrument, de formation musicale et d'ensemble) tout en bénéficiant de l'infrastructure du cursus *precollege* pour une durée maximale de trois ans. En plus d'un suivi personnalisé, la HEM organise des modules spécifiques semestriels (stages de musique de chambre et ateliers interdisciplinaires), ainsi que des activités communes avec l'ensemble de son corps enseignant (masterclasses et parrainages). Les auditions semestrielles ainsi que les examens d'admission et de passage, organisés en avril et en mai, sont également sous la responsabilité de la coordination du cursus *precollege* ; des représentant-e-s de la HEM, des Conservatoires et des écoles accréditées de la CEGM sont alors systématiquement présent-e-s.

### Examen d'admission en CPC 2024-2025

Le formulaire d'inscription aux examens d'admissions 24-25 se trouve sur le site de la HEM. Le délai d'inscription est fixé au mercredi 31 janvier 2024. Il s'agit d'un test d'aptitude instrumentale suivi d'un entretien portant notamment sur la motivation de l'élève à entrer en cursus *precollege*.

Cet examen est distinct des autres examens des écoles de musique. Il a lieu en principe entre les mois de mars et de mai. Pour plus d'informations concernant l'âge et le programme de l'examen, veuillez-vous reporter aux pages par famille d'instruments. Un planning général par instrument sera également posté sur le site de la HEM à l'automne. Les horaires de passage (y compris les examens d'admissions) vous parviendront quant à eux à partir de la fin février 2024.

### Admissions HEM

L'entrée en classe professionnelle fait l'objet d'un examen spécifique, indépendant du cursus *precollege*. Pour toute information concernant les études professionnelles à la Haute école de musique de Genève ou pour obtenir le guide de l'étudiant HEM, veuillez-vous adresser à la réception de notre administration, rue de la Synagogue 35, 1204 Genève (+41 22 558 50 40 – [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch)) ou consulter notre site à l'adresse suivante : <https://www.hesge.ch/hem/>

Les examens d'admission HEM auront lieu au printemps 2024 (délai d'inscription : 1<sup>er</sup> mars 2024). Les dates précises par discipline seront publiées sur le site de la HEM à l'automne.

### Remboursement des écolages

Les élèves du CPC peuvent prétendre au remboursement de l'écolage uniquement dans le cadre fixé par le service des bourses et prêts d'études (SBPE). Pour tout renseignement, prendre contact avec le secrétariat de l'école de musique de l'élève ou consulter le site de la SBPE (enseignement artistique) sous : <https://www.ge.ch/reduction-cours-musique-danse-rythmique-theatre>

Pour le CMG, le CPMDT et l'IJD, le forfait pour le cursus *precollege* (2425.- CHF) comprend 1 cours obligatoire de culture musicale et 2 cours complémentaires à choix (<https://courscomplementaires.ch>). Pour les autres écoles, veuillez-vous renseigner auprès du secrétariat de l'école concernée.

### Sessions d'examens et d'admissions 2024

- ⇒ Classes de piano : du 23 au 25 avril 2024
- ⇒ Classe de basson : vendredi 26 avril 2024
- ⇒ Classes de flûte traversière : vendredi 26 avril 2024
- ⇒ Classes de violon : lundi 29 avril 2024
- ⇒ Classes de violoncelle : mardi 30 avril 2024
- ⇒ Classe d'alto : mardi 30 avril 2024
- ⇒ Classe de guitare : jeudi 2 mai 2024
- ⇒ Classe de harpe : lundi 6 mai 2024
- ⇒ Classes de flûte à bec : mercredi 8 mai 2024
- ⇒ Classe de composition : jeudi 13 juin 2024
- ⇒ Classe de chant : vendredi 3 mai 2024
- ⇒ Classe de cor : jeudi 30 mai 2024

Les horaires définitifs ainsi que les salles d'examen seront transmis aux élèves, professeur-e-s et doyen-ne-s au courant du premier trimestre de l'année scolaire. Toutes les sessions d'examens auront lieu dans les locaux HEM et les détails concernant les examens des nouveaux instruments dans notre cursus vous parviendront dès que possible.

### Critères d'évaluation pour tous les examens

- ⇒ Personnalité
- ⇒ Sensibilité et intelligence musicale
- ⇒ Capacités d'assimilation et vitesse d'apprentissage
- ⇒ Aptitudes instrumentales et facultés motrices
- ⇒ Motivation et investissement
- ⇒ Projection possible vers un environnement professionnel artistique et musical

### Organisation

Les dates sont communiquées aux élèves, aux professeur-e-s et aux représentant-e-s des directions des écoles lors de la séance de rentrée en septembre. Elles sont également transmises aux directeur-trice-s séparément par courriel et après la séance de rentrée. Les examens comprennent une seule session par instrument et sont organisés séparément de ceux des écoles de musique.

### Participation à l'examen

La participation à l'examen est obligatoire. Toutefois, les élèves qui quittent le cursus pour d'autres orientations (HEM ou autres cursus) peuvent en être dispensés par la direction de l'élève concerné (doyen-ne), laquelle statue également en cas de maladie ou d'empêchement (transmettre certificat médical au secrétariat *precollege*). Un préavis de deux semaines sera demandé pour pouvoir modifier le planning des examens.

## **Durée**

La durée de l'examen est de 30 minutes (délibération et commentaires compris).

## **Programme**

Les programmes d'examens sont spécifiés par famille d'instruments dans les pages suivantes de ce document. Il est toutefois possible d'utiliser la pièce travaillée dans le cadre d'un des projets du CPC comme l'une des pièces présentées à l'examen, si cette pièce peut s'intégrer dans le programme demandé. Le candidat ou la candidate peut débiter sa prestation avec l'œuvre de son choix. Le jury se réserve le droit de choisir le reste des pièces à interpréter, de ne pas entendre les œuvres en entier, voire de ne pas toutes les entendre si le temps ne le permet pas. Si nécessaire, l'élève et son professeur-e s'assureront les services d'un-e accompagnateur-trice. Les frais d'accompagnement seront alors pris en charge par l'institution référente de l'élève.

## **Composition du jury**

Les examens sont organisés par la HEM et le jury est composé des représentant-e-s de la direction des écoles (en principe les doyen-ne-s), du coordinateur du cursus CPC, d'un-e juré-e externe et d'un professeur-e enseignant-e HEM.

## **Présidence**

Le jury est présidé par le coordinateur du cursus *precollege*.

## **Délibérations**

### Ordre de parole :

1. Juré-e externe (1 voix) et juré-e HEM (1 voix)
2. Doyen-ne-s des autres écoles (1 voix chacun-e)
3. Doyen-n-e de l'école de l'élève concerné-e (1 voix)
4. Coordinateur du CPC (1 voix)
5. Le-la professeur-e de l'élève concerné-e (voix consultative)

Le ou la professeur-e de la candidate ou du candidat a une voix consultative ; il assiste à l'examen de son élève et à la délibération du jury. Les autres professeur-e-s du décanat en question peuvent assister à l'examen et à la discussion qui suit, mais sans toutefois intervenir et participer à la délibération. Le ou la professeur-e de l'élève peut demander le huis-clos pour une partie de la délibération.

Chaque examen d'élève dure 30 mn, délibérations, résultats et commentaires à l'élève compris. La lecture préparée doit être choisie et photocopiée en plusieurs exemplaires par les doyen-ne-s et/ou professeur-e-s au préalable. Elle est donnée à l'élève 30 mn avant son passage, pour sa préparation en salle de chauffe.

## **Entretien avec le candidat ou la candidate**

Après communication des résultats, le jury s'entretient avec le ou la candidat-e. L'élève quittant le cursus après ses trois années d'études peut recevoir, à sa demande et auprès de la HEM, une attestation d'études de son passage en cursus *precollege*.

## **Mise en place**

Le coordinateur ou la coordinatrice du cursus est responsable de l'organisation des examens et de son bon déroulement.

## **Règlement et programme des examens par instrument**

Toute communication (informations, convocations, programme) aux élèves, directeur-trice-s, doyen-ne-s, professeur-e-s et juré-e-s sera transmise par courriel.

## PIANO

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre l'âge d'entrée à l'école post-obligatoire (c'est à dire une fois le cycle d'orientation terminé) et 19 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en fonction de la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### II. Examen d'admission

Le programme de l'examen contient quatre pièces de styles différents et une lecture préparée en loge le jour de l'examen. Il doit notamment inclure :

- ⇒ Un mouvement rapide de sonate
- ⇒ Une étude

Le programme est à présenter par cœur, sauf pour les œuvres de musique contemporaine.

### III. Examen de passage

L'examen annuel prévoit un programme composé de quatre pièces de style différent. Le programme est à présenter par cœur, sauf pour les œuvres de musique contemporaine. Afin de favoriser la construction d'un répertoire varié, le ou la professeur-e veille à ce que l'élève présente aux examens, au moins une fois tout au long du cursus, chacun des éléments suivants :

- ⇒ Une pièce baroque d'écriture polyphonique (à 3 voix au minimum)
- ⇒ Un mouvement rapide de sonate ou de concerto ou une œuvre cyclique
- ⇒ Une étude
- ⇒ Une pièce écrite après 1950
- ⇒ Une pièce d'autonomie

Le choix du reste du programme est laissé à la discrétion de l'élève et de son ou sa professeur-e.

## ACCORDEON

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre l'âge d'entrée à l'école post-obligatoire (c'est à dire une fois le cycle d'orientation terminé) et 19 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en fonction de la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### II. Examen d'admission

Trois pièces de styles différents d'une durée maximale de 15 minutes. Ce programme est à présenter avec au moins une pièce soliste par cœur.

### III. Examen de passage

Le programme est choisi par l'élève et son professeur, dans le répertoire de l'année, deux mois avant l'examen. Il se compose de trois à quatre pièces de styles ou époques différents dont au moins une transcription et au moins une pièce de musique d'ensemble pour une durée maximale de 15 minutes. Ce programme est à présenter avec au moins une pièce soliste par cœur.

## INSTRUMENTS A CORDES FROTTEES

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre l'âge d'entrée à l'école post-obligatoire (c'est à dire une fois le cycle d'orientation terminé) et 19 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en fonction de la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### II. Examen d'admission

Les programmes ci-dessous sont à présenter par cœur sauf pour la pièce de musique de chambre et la pièce contemporaine.

#### 1) Violon

- ⇒ Un mouvement rapide de concerto classique, romantique ou moderne
- ⇒ Un mouvement d'une sonate ou partita de Bach pour violon seul
- ⇒ Une étude de Kreutzer, Rode, Gavinies, Dont (op.35) ou Wieniawski
- ⇒ Une pièce contemporaine ou une pièce de musique de chambre

## 2) Alto

- ⇒ Une étude (Kreutzer, Dont, Campagnoli, Hoffmeister)
- ⇒ Un mouvement de J.S. Bach, Telemann ou Reger pour alto seul (tiré des Fantaisies, suites ou sonates et partitas)
- ⇒ Deux pièces de style et d'époques différentes (du XVIII au XXI siècle) à choisir entre :
  - Une pièce de genre,
  - Un mouvement de concerto,
  - Un mouvement de sonate,
  - Un mouvement d'une pièce de musique de chambre pour trio ou plus.

## 3) Violoncelle

- ⇒ Un mouvement d'une suite de J.S. Bach
- ⇒ Un mouvement de concerto
- ⇒ Deux pièces à choisir entre :
  - Une étude,
  - Une pièce de genre,
  - Une pièce de musique de chambre,
  - Une pièce contemporaine.

## 4) Contrebasse

- ⇒ Une pièce pour contrebasse seule (étude, J.S. Bach, Fryba)
- ⇒ Un mouvement de concerto
- ⇒ Une pièce « libre » au choix (mouvement de sonate ou autre)
- ⇒ Une pièce de musique de chambre

## III. Examen de passage

Les programmes ci-dessous sont à présenter par cœur sauf pour la pièce de musique de chambre et la pièce contemporaine.

### 1) Violon

- ⇒ Un mouvement rapide de concerto classique, romantique ou moderne
- ⇒ Un mouvement d'une sonate ou partita de Bach pour violon seul
- ⇒ Une étude de Kreutzer (possible seulement la première année), Rode, Gavinies, Dont (op.35) ou Wieniawski
- ⇒ Une pièce contemporaine ou une pièce de musique de chambre
- ⇒ Un morceau préparé seul avec un temps de préparation sur place

### 2) Alto - Contrebasse

- ⇒ Voir examen d'admission  
et
- ⇒ Un morceau préparé seul avec un temps de préparation sur place

### 3) Violoncelle

- ⇒ Un mouvement d'une suite de Bach
- ⇒ Un mouvement de concerto
- ⇒ Une pièce contemporaine
- ⇒ Une pièce de musique de chambre ou une pièce de genre : si la pièce de musique de chambre est une œuvre contemporaine, prière de présenter une pièce de musique de chambre et une pièce de genre
- ⇒ Un morceau préparé seul, avec un temps de préparation sur place.

## INSTRUMENTS A CORDES PINCEES (guitare, harpe)

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre l'âge d'entrée à l'école post-obligatoire (c'est à dire une fois le cycle d'orientation terminé) et 19 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en fonction de la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### II. Examen d'admission et de passage

Quatre pièces de styles différents, dont :

- ⇒ pour la guitare: une pièce de musique ancienne (renaissance, baroque) et une pièce contemporaine.
- ⇒ pour la harpe: une sonate du XXème et une pièce contemporaine.

Une de ces quatre pièces peut être une pièce de musique de chambre. Au minimum deux pièces doivent être jouées par cœur. Il y aura en outre une lecture à vue avec un temps de préparation sur place.

## INSTRUMENTS A VENT

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre l'âge d'entrée à l'école post-obligatoire (c'est à dire une fois le cycle d'orientation terminé) et 19 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en fonction de la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### I. Examen d'admission

Deux pièces contrastées.

## II. Examen de passage

Trois pièces contrastées : si la musique de chambre et/ou la pièce contemporaine ne sont pas présentées à l'examen, elles devront l'être lors d'une audition du cursus.

## CHANT

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre 17 et 25 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en fonction de la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### II. Examen d'admission

Trois pièces de styles et de langues différentes.

### III. Examen de passage

Trois pièces de style différent, dans deux ou trois langues. Le cours de lecture à vue est vivement recommandé.

## PERCUSSION

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre l'âge d'entrée à l'école post-obligatoire (c'est à dire une fois le cycle d'orientation terminé) et 19 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en fonction de la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### II. Examen d'admission

Pièces solos de : timbales, caisse claire, vibraphone, marimba.

Lecture à vue.

### III. Examen de passage

Pièces du répertoire parmi les instruments suivants : caisse-claire, timbales, vibraphone, marimba, multi-percussion.

Le programme doit en outre comporter au minimum :

- ⇒ Une pièce sur instrument à clavier
- ⇒ Une pièce sur instrument(s) à peau(x)
- ⇒ Une pièce de musique de chambre

## INSTRUMENTS ANCIENS

Chant baroque, violon baroque, viole de gambe, luth, flûte à bec, traverso, hautbois baroque, basson baroque, clavecin, orgue.

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre l'âge d'entrée à l'école post-obligatoire (c'est à dire une fois le cycle d'orientation terminé) et 19 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en fonction de la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### II. Examen d'admission et de passage

Trois pièces de style différent et contrastées.

## COMPOSITION/THÉORIE MUSICALE

### I. Âge d'admission

Il se situe, en principe, entre 15 et 24 ans. Les élèves qui souhaitent intégrer une Haute école de Musique devront être en possession d'une Maturité gymnasiale ou spécialisée musique. Il sera cependant judicieux de considérer l'âge du ou de la candidat-e au moment d'une admission en cursus *precollege*, en relation avec la durée possible du cursus de 3 ans au maximum.

### II. Examen d'admission

Un entretien de motivation et un dossier de compositions personnelles

### III. Examen de passage

Présentation des pièces réalisées pendant l'année

### IV. Spécificité du cursus

L'élève suivra les cours de composition au CMG ou au CPMDT, il devra choisir entre les cours complémentaires d'électroacoustique, d'harmonie pratique, de solfège ou autres proposés par la CEGM. Un demi-cours de deuxième instrument pourra être considéré par les directions en soumettant une lettre de motivation. Il aura également accès aux stages et aux séminaires organisés par la HEM, ainsi qu'à un atelier de la HEM.

## **CURSUS *PRECOLLEGE* – Informations générales**

### **Cursus precollege HEM**

Haute école de musique de Genève

Rue de la Synagogue 35

1204 Genève

<https://www.hesge.ch/hem/formation/cursus-precollege>

### **Coordinateur**

Jonas Grenier

078 612 59 56

[jonas.grenier@hesge.ch](mailto:jonas.grenier@hesge.ch)

### **Secrétariat**

Christelle Enndevell

022 558 53 69

[christelle.enndevell@hesge.ch](mailto:christelle.enndevell@hesge.ch)

# CURSUS *PRECOLLEGE* – Coordonnées, saison 2023–2024

		ADMINISTRATION CURSUS <i>PRECOLLEGE</i> MUSIQUE CLASSIQUE 2023 – 2024		
Institution	Décannat	Secrétariat	Téléphone	E-Mail
Accademia d'Archi – Rte de Chêne 153, 1224 Chêne-Bougeries +41 (0)22 751 26 76	TOUS INSTRUMENTS	DI AMBRINI PALLAZZI Raffaello	+41 (0)79 124 68 39	secretariat@accademia-archi.ch
CMG – Bld du Théâtre 5, 1204 Genève +41 (0)22 319 60 60	CORDES	BERTOLA Victoria	+41 (0)22 319 60 48	victoria.bertola@cmg.ch
	CLAVIERS	HURZELER Chantal	+41 (0)22 319 60 81	chantal.hurzeler@cmg.ch
	VENTS	MOREL Cécilia	+41 (0)22 319 60 86	cecilia.morel@cmg.ch
	CHANT & MUSIQUE D'ENSEMBLE	LEGER Angélique	+41 (0)22 319 60 76	angelique.leger@cmg.ch
CPMDT – Rue François d'Ivernois 7, 1206 Genève +41 (0)22 329 67 22	CORDES	MARFIL Sébastien	+41 (0)22 329 67 22	administration@conservatoirepopulaire.ch
	PIANO	HERNANDEZ Stéphanie		
	VENTS	JUNGO Isabelle		
	FLUTE A BEC, GUITARE, HARPE	GLAUSER Jean-Marie		
	COMPOSITION	PARRA Sofia		
IJD – Rue de la Terrassière 44, 1207 Genève +41 (0)22 718 37 60	M&M	JACCOTTET Florence	+41 (0)22 558 72 78	florence.jaccottet@hesge.ch
Studio Kodály – Rue des Vollandes 64, 1207 Genève +41 (0)22 558 89 00	TOUS INSTRUMENTS		+41 (0)22 558 89 00	secretariat@studio-kodaly.ch

Institution	Enseignant-e	Instrument	E-Mail
<b>Accademia d'Archi - Rte de Chêne 153, 1224 Chêne- Bougeries</b>  <b>+41 (0)22 751 26 76</b>	FAVEZ Bianca	Violon	biancafavez@gmail.com
	DIAMBRINI Fabienne	Violoncelle	fabienndiambrini@hotmail.fr
<b>CMG - Bld du Théâtre 5, 1204 Genève</b>  <b>+41 (0)22 319 60 60</b>	BIALOBRODA Noémie	Alto	noemie.bialobroda@cmg.ch
	GALSTIAN Juliette	Chant	juliette.galstian@cmg.ch
	BURNET Pierre	Cor	pierre.burnet@cmg.ch
	BOESCH-SJOLLEMA Sara	Flûte traversière	sara.boesch-sjollema@cmg.ch
	STUTZ Catherine		catherine.stutz@cmg.ch
	VINCENT Nataliya		nataliya.vincent@outlook.com
	SAVOY Adèle	Harpe	adele.savoy@cmg.ch
	MILSTEIN Serguei	Piano	serguei.milstein@cmg.ch
	MOLANO Juan-David		juan-david.molano@cmg.ch
	OGORKOWNA Kornelia		kornelia.ogorkowna@cmg.ch
	PAPADOPOULOS Dimitri		dimitri.papadopoulos@cmg.ch
PIERSON Amandine	Violon	amandine.pierson@cmg.ch	
<b>CPMDT - Rue François d'Ivernois 7, 1206 Genève</b>  <b>+41 (0)22 329 67 22</b>	PEPIN-WESTPHAL Catherine	Basson	C.Pepin-Westphal@conservatoirepopulaire.ch
	ROUAUD Carla		carlarouaud@hotmail.fr
	CORRALES Arturo	Composition	a.corrales@conservatoirepopulaire.ch
	VAN CORNEWAL Sarah	Flûte à bec	S.VanCornewal@conservatoirepopulaire.ch
	ASSASSI Nadine	Flûte traversière	n.assassi@conservatoirepopulaire.ch
	HUGON Marion		m.hugon@conservatoirepopulaire.ch
	BRISEDOU Émilie		e.brisedou@conservatoirepopulaire.ch
	LIXI Antonello	Guitare	a.lixi@conservatoirepopulaire.ch
	MELA Matteo		m.mela@conservatoirepopulaire.ch
	GAY DES COMBES Céline	Harpe	c.gaydescombes@conservatoirepopulaire.ch
	MAURER-ZBREZINKSA Joanna	Piano	j.maurer-brzezinska@conservatoirepopulaire.ch
	PERRUCHOU Nicolas		n.perruchoud@conservatoirepopulaire.ch
	STELLINI Federica		f.stellini@conservatoirepopulaire.ch
	JAMES François		f.james@conservatoirepopulaire.ch
	HADJIKOSTOVA-SCHLEUTER Rada	Violon	r.hadjikostova@conservatoirepopulaire.ch
	RAYTCHEVA Raya		r.raytcheva@conservatoirepopulaire.ch
	SCHLEUTER Patrick		p.schleuter@conservatoirepopulaire.ch
ABEILLE François	Violoncelle	f.abeille@conservatoirepopulaire.ch	
<b>IJD - Rue de la Terrassière 44, 1207 Genève</b>  <b>+41 (0)22 718 37 60</b>	GAUTHERON Ludmilla	Piano	ludmilla.gautheron@dalcroze.ch
<b>Studio Kodály - Rue des Vollandes 64, 1207 Genève</b>  <b>+41 (0)22 558 89 00</b>	VIERU Anica	Violon	dumytry@yahoo.com

Institution	Décanat / Instrument	Nom et Prénom	Téléphone	E-Mail
Accademia d'Archi - Rte de Chêne 153, 1224 Chêne-Bougeries +41 (0)22 751 26 76	Tous instruments	DI AMBRINI PALLAZZI Raffaello	079 124 68 39	raffaello.diambrini-palazzi@accademia-archi.ch
CMG - Bid du Théâtre 5, 1204 Genève +41 (0)22 319 60 60	Instruments à vent	GALLAND Jean-Valdo	079 946 27 05	jean-valdo.galland@cmg.ch
	Percussions	DARIOLI Damien	078 801 42 54	damien.darioli@cmg.ch
	Chant	GALSTIAN Juliette	079 204 05 65	juliette.galstian@cmg.ch
	Cordes (Guitare, Harpe, Alto Violon, Violoncelle)	JEQUIER Nicolas	022 319 60 67	nicolas.jequier@cmg.ch
	Claviers	TCHOLITCH Mladen	022 319 60 66 079 126 25 24	mladen.tcholitch@cmg.ch
	Culture musicale	PRIOULT Jérémy	079 199 21 28	jeremy.prioult@cmg.ch
	Coordinatrice Flûte à bec	BÄNNINGER Valérie		valerie.baenninger@cmg.ch
	Coordinateur Cuivres	DEBBONS Eddy		eddy.debons@cmg.ch
Coordinateur Guitare	RENZI Paolo		paolo.renzi@cmg.ch	
CPMDT - Rue François d'Ivernois 7, 1206 Genève +41 (0)22 329 67 22	Cordes	ABEILLE François	076 616 40 59	f.abeille@conservatoirepopulaire.ch
	Piano / Accordéon	STELLINI Federica	079 737 50 10	f.stellini@conservatoirepopulaire.ch
	Instruments à vent (Clarinete Flûte trav. Hautbois Saxophone Trombone/Trompette)	ASSASSI Nadine	076 321 63 34	n.assassi@conservatoirepopulaire.ch
	Culture musicale	DI POLLINA Juan Pablo	078 793 51 17	jp.dipollina@conservatoirepopulaire.ch
	Percussions	FEYER Florian	079 353 66 33	f.feyer@conservatoirepopulaire.ch
	Chant	MASKE Anna	079 315 92 88	a.maske@conservatoirepopulaire.ch
	Guitare et Harpe	GAY DESCOMBES Céline		c.gaydescombes@conservatoirepopulaire.ch
IJD - Rue de la Terrassière 44, 1207 Genève +41 (0)22 718 37 60	PIANO	GAUTHERON Ludmilla	022 320 21 82	doyen.piano@dalcroze.ch
		PICOT Jennifer		
Studio Kodály - Rue des Vollandes 64, 1207 Genève +41 (0)22 558 89 00	Tous instruments	DEMETER Judith	022 786 02 88	doyen_pedagogique@studio-kodaly.ch
	Coordinateur CPP SK	GRANDI Giacomo	022 786 02 88	giac.grandi@gmail.com